RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°43/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 4 mai 2023

Présents : M. BONNEAU François Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, Mme INIESTA Nuria, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.Excusés : M. COSTA Claude donne pourvoir à M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CULAT Danielle donne pouvoir à Mme PIC Odile, M. DELANNE Claude donne pouvoir à M. PENEL Franck, M. LLUGANY Julien. M'ZOURI Adel.

Secrétaire de séance : Mme OLIBO Marie-Hélène

Objet : Rénovation du parc de luminaires d'éclairage public du Stade de Football de Latour-Bas-Elne - Demande de subvention à la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur

Monsieur le Maire informe que la Fédération Française de Football dans le cadre du programme du Fonds d'Aide au Football Amateur aide les collectivités et les clubs amateurs à financer la création et la rénovation des installations sportives.
Le projet de rénovation du parc de luminaire d'éclairage public de la plaine sportive estimé à 127.000,00 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre) comprend la rénovation intégrale de l'éclairage du stade de Football.
Le montant des travaux concernant la rénovation de l'éclairage du stade de Football est estimé à 42.350,00 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre). Il rappelle que le démarrage de cette opération est prévu courant juillet 2023.

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de financement à la FFF au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur saison 2023-2024 à hauteur de 8.470,00 € soit 20 % du montant des travaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme des travaux, le calendrier prévisionnel, le coût estimatif de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- **DIT** que le montant des dépenses prévisionnel est de 42.350,00 € HT,
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 8.470,00 € auprès de la FFF au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur saison 2023-2024,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 12/05/2023